



Majorité requise en copropriété

Par **nico28ooo**, le **08/09/2020** à **11:25**

Bonjour

Notre appartement en copropriété est assorti d'un garage indépendant que nous aimerions transformer en meublé saisonnier. Le Règlement de copropriété indique que les locations de meublés est possible pour « l'appartement entier » mais seulement à titre exceptionnel et temporaire. Or il ne s'agira pas d'un appartement mais d'une maison, une fois le garage rénové. En outre le RC désigné l'occupation de l'immeuble habitation bourgeoise + prof lib. Il est également notifié que tous les lots en rez de chaussée peuvent être dédiés à des bureaux (donc attribut commercial?) , et le garage est un lot en rez de chaussée.

Notre question : y a t'il ou non changement d'usage nécessitant une majorité unanime de la copropriété ?